

Questions parlementaires

30 Avril 2020

Réponse aux questions en plénière sur le plan de déconfinement

Le prononcé fait foi.

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Depuis le début de la crise, nous avons une priorité : limiter et réduire la propagation du virus. La santé d'abord.

Les mesures portent leurs fruits, on le voit puisque le taux de reproduction du coronavirus est désormais de 0,79. Ca signifie qu'une personne contamine en moyenne moins d'une personne.

La courbe des hospitalisations continue aussi de s'aplatir et nous avons ainsi évité la principale menace que constituait une saturation de nos capacités hospitalières. Le taux d'occupation des unités de soins intensifs dédiées au Covid-19 n'a de fait jamais dépassé les 58%. Il est actuellement de 36%.

Nous constatons également une stabilisation du nombre de décès au sein des hôpitaux. Et nous mesurons cependant tous que chaque décès représente une immense souffrance pour les familles et les proches des victimes. Et nous y pensons quotidiennement.

Cette évolution de la situation pourtant favorable a été rendue possible grâce à la discipline de la grande majorité de nos concitoyens et à l'implication du personnel médical. Et une fois encore, comme à chaque fois, je les remercie.

Le Conseil national de sécurité, élargi aux Ministres-Présidents, s'est accordé vendredi dernier, sur une feuille de route basée sur l'avis du groupe d'experts en charge de la stratégie de sortie, le GEES.

La communication qui a suivi ce CNS a fait l'objet de **critiques**. Il faut pouvoir **les entendre et les accepter**. Et surtout en tenir compte pour l'avenir.

Je rappelle simplement que **la stratégie de déconfinement est une opération délicate et complexe** qui implique de réinventer le fonctionnement complet de notre société en veillant à préserver la santé de nos concitoyens.

Je tiens par ailleurs à préciser que l'heure de la conférence de presse n'a jamais été annoncée.

En **Belgique**, nous avons pour pratique que lorsque des **décisions politiques** sont prises, elles sont **annoncées immédiatement**. Cela vient probablement du fait que certains parlent de décisions même si elles

n'ont pas encore été prises.

Le Conseil des ministres restreint s'est réuni hier avec les Ministres-présidents des Régions et des Communautés et les experts du GEES.

Ces derniers ont exposé que l'évolution actuelle de l'épidémie permet d'**activer** comme prévu **la phase 1A** du plan de déconfinement.

Ce feu vert a été donné à la lumière :

- du **nombre de nouvelles hospitalisations par jour**
- du **taux de croissance moyen des nouvelles hospitalisations sur 7 jours**
- du **nombre de lits disponibles aux soins intensifs**
- mais aussi de la disponibilité des équipements de protection.
- et (7) du **testing** et du **tracing**

Les experts ont insisté pour que les aspects relatifs aux protections individuelles, au testing et au tracing soient encore développés la semaine du 4 mai.

L'objectif est par ailleurs à terme d'affiner le monitoring avec le **nombre de patients potentiellement malades du covid déclaré par les médecins généralistes** pour permettre un **monitoring plus précoce**.

Le monitoring est essentiel car il conditionne le passage d'une phase à l'autre du plan de déconfinement.

Je rappelle qu'en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, **un retour en arrière est possible**. Il est également possible, le cas échéant, de **postposer le passage à une nouvelle phase**.

Le 4 mai, nous entrerons donc dans la **phase 1A**. Concrètement, cela implique :

- La **reprise de l'activité** économique pour les industries et les services **B2B** (Business to Business), c'est-à-dire les relations entre professionnels ou entre entreprises,
- La **réouverture des magasins de tissus et des merceries**.
- Le télétravail doit rester la norme. Les distances de sécurité au travail doivent être respectées. Cependant, des mesures compensatoires sont permises.

Je comprends l'anxiété qui peut entourer la reprise du travail. Nous devons nous assurer que cette reprise puisse se faire en toute sécurité.

C'est pour ça que, **le Groupe des Dix a adopté un guide général de bonnes pratiques** qui est une référence pour un redémarrage économique progressif dans des conditions saines et sûres pour toutes et tous.

Approuvé par les partenaires sociaux, **ce document circule parmi les commissions paritaires au sein des secteurs**. Ceux qui ont déjà élaboré leurs propres protocoles de sécurité pourront les compléter en s'inspirant de ce guide générique. **Et comme ces protocoles seront conclus sous forme de conventions collectives de travail (CCT), ils seront applicables**.

Les inspecteurs sociaux de la Direction générale Contrôle du bien-être au travail du Service public fédéral Emploi sont chargés d'informer et d'accompagner les employeurs et les travailleurs et, conformément au Code pénal social, de veiller au respect des obligations en vigueur dans les entreprises.

Bien évidemment, au-delà des mesures spécifiques qui seront adoptées au niveau des secteurs et des entreprises sur base du guide dont je viens de vous parler, **l'arsenal législatif protégeant les salariés trouve toujours bien sûr à s'appliquer**.

Je rappelle qu'il est dans l'intérêt de tous de veiller au respect des bonnes pratiques pour éviter un regain de la propagation du virus. C'est dans l'intérêt des travailleurs et c'est aussi évidemment dans l'intérêt des employeurs.

Dès le 4 mai, le **port d'une protection** qui couvre la bouche et le nez sera **obligatoire dans les transports en commun** pour les voyageurs à partir de 12 ans. Elle sera également recommandée dans les espaces publics ou sur le lieu de travail si les distances de sécurité ne peuvent être garanties.

Toutes les **protections barrières** - masques ou autres alternatives permettant de se couvrir la bouche et le nez, comme une écharpe ou un foulard ? sont également acceptées.

La stratégie est de **mutualiser les efforts pour venir en appui aux régions**, qui sont ici compétentes, pour garantir que chaque citoyen reçoive gratuitement au moins une protection en tissu normé couvrant la bouche et le nez.

Dans ce cadre, le **gouvernement fédéral a commandé** :

- **12 millions de masques en tissu.** La négociation pour conclure un accord-cadre est en cours ;
- **22 millions de filtres en tissu** (donc 2 par citoyen) à intégrer dans des masques déjà acquis ou confectionnés ont également été commandés.

Nous continuons à travailler à **d'autres dispositifs** qui permettraient, au-delà de ce qui est déjà mis en place, de fournir une protection rapidement et largement à tous les Belges.

Compte tenu des attentes de nos concitoyens, il est en effet important que, même si cet aspect ne relève pas de notre compétence, tous les niveaux de pouvoirs continuent de travailler à des options supplémentaires.

Je tiens également à préciser que ? selon les informations que j'ai reçues - le secteur des soins de santé devrait bien être approvisionné et que nous disposons encore d'un stock stratégique important qui leur est destiné.

Certains sous-entendent que l'économie passerait avant l'humain dans la stratégie de déconfinement.

Cette **vision binaire** qui oppose l'économie et l'humain est pour moi caricaturale.

Derrière les commerces et les entreprises appelés à rouvrir, il y a des **hommes et des femmes** qui souhaitent sortir de leurs 4 murs et reprendre une activité. Gagner leur vie aussi.

Je continue à penser que le **travail** peut être un **facteur d'épanouissement**, même dans des conditions qui sont difficiles.

Par ailleurs, je le sais, je le comprends, on a tous envie de revoir nos proches. Moi aussi. Et on en tient compte.

J'ai entendu la question concernant la fuite du document GEES sur le plan de déconfinement. C'était un texte préliminaire. Et il a effectivement indiqué que des réunions de famille de 10 personnes seraient possibles. Mais les GEES ont changé d'avis et c'est leur droit. Parce qu'ils pensaient que c'était trop large et que ce n'était pas safe pour la population. Et la situation avec la fuite a apporté de faux espoirs à la population et je le regrette.

Je rappelle par ailleurs qu'il y a déjà avant la phase 1a plusieurs manières de voir ses proches. Je sais que ça

n'est pas suffisant. Bien sûr que ça n'est pas suffisant. Mais c'est obligatoire. C'est comme ça, nous sommes dans la situation dans laquelle nous sommes. C'est pas un choix. Ça n'est vraiment pas un choix. J'aimerais bien que quand même ça au moins on s'en rende compte, peu importe les critiques que l'on puisse faire à ce gouvernement.

- Vous pouvez je pense qu'il faut le rappeler vous rendre chez une personne si vous devez lui apporter assistance ou rendre visite à une personne isolée qui ne peut se déplacer. Ça depuis le début et heureusement d'ailleurs ;
- Vous pouvez aussi depuis plus récemment rendre visite à un parent en maison de repos, quand toutes les conditions de sécurité sont remplies. Effectivement, et on voit que c'est déjà le cas à Bruxelles et en Wallonie pour certaines maisons de repos. Et là, de nouveau, tant mieux d'ailleurs.
- Vous pouvez aussi vous promener et faire de l'exercice avec une personne ? c'est vrai, toujours la même ? qui n'habite pas sous votre toit.
- Et dès le 4 mai, cette possibilité sera élargie à deux personnes.

Est-ce que ça suffit ? Est-ce que ça nous contente ? Probablement pas. Mais à nouveau nous sommes en face du Covid-19 et lui ne prend pas de gants avec nous.

Je rappelle aussi. Nos parents nous manquent, évidemment que nos parents nous manquent. Mais on est pas tous égaux devant le Covid. On se doit d'être particulièrement attentifs à la génération autour de nous qui quand elle est touchée par le Covid développe plus rapidement et plus durement les symptômes. Et ça c'est aussi notre responsabilité. De protéger ces gens-là et de protéger les autres personnes plus faibles de notre société.

Les mesures sociales, Monsieur Gilkinet, vous en avez parlé, il y en a dans le rapport du GEES, effectivement il y en a. Elles étaient assez larges. Elles doivent être implémentées.

Et donc la Ministre Muylle et le Ministre Ducarme sont en train de discuter avec les membres du GEES sur ces mesures sociales. Et non petite incise on a pas convoqué de CNS cette semaine. Dès lors on aurait pas pu non plus annuler ladite réunion.

Dans la réduction progressive des mesures de confinement, le testing et le tracing vont jouer un rôle essentiel.

L'intensité de leur mise en œuvre aura un impact direct sur notre capacité à limiter le risque de résurgence du virus.

S'agissant du testing : le rythme des **tests PCR** s'est fortement intensifié. Les analyses confirment que nous effectuons en moyenne plus de 15.000 tests par jour.

Note capacité de dépistage est plus élevée que cela ? elle s'élève à 25.000 tests aujourd'hui.

S'agissant des tests sérologiques : ils doivent eux permettre de déterminer si la personne a déjà été en présence du virus et développé des anticorps.

Et là aussi on a pu sécuriser 50.000 tests rapides au cours du mois d'avril. Ça signifie que les laboratoires ont accès à ce volume d'achat. Sécuriser c'est ça que ça veut dire. Et l'objectif est de disposer de 900.000 tests sécurisés en mai et 3 millions en juin. Et ils seront distribués en fonction des recommandations de Sciensano.

Le testing est fondamentalement lié effectivement au **tracing**. De nouveau, bien que le tracing soit une compétence régionale, le fédéral viendra en soutien aux efforts déployés et c'est bien normal.

Le tracing permet d'intervenir afin d'être en mesure de diagnostiquer des patients qui, sans cela, ne se

présenteraient pas spontanément ou tardivement pour un test. Encore une fois, il s'agit de prévenir les chaînes de transmission éventuelles du virus.

Et hier, en Conférence interministérielle Santé publique, une série de décisions ont été prises :

- Le Comité interfédéral testing et suivi des contacts, lancé le 24 avril, a pu être officiellement lancé.
- La phase de démarrage pour le suivi des contacts sera lancée le 4 mai.
- Les calls centers sont actuellement en cours d'installation et les personnes en charge du suivi sont formées. D'autres encore seront recrutées par les entités fédérées puisqu'à nouveau, c'est leur compétence.
- Et le gouvernement fédéral, quant à lui, finalise le cadre juridique précis qui vise à garantir la protection de la vie privée vue l'utilisation d'une banque de données pour le call-center.

Et en ce qui concerne le développement d'une application, un projet de loi réglementant le développement d'une telle application sera prochainement déposé à la Chambre à la demande des régions. Et ce sera de nouveau à ces dernières de décider si oui ou non elles veulent utiliser cette possibilité. Bien sûr je ne doute pas qu'elles le feront en concertation avec le fédéral puisque nous avons décidé d'unir nos efforts dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

En ce qui concerne l'Europe, et je terminerai par là.

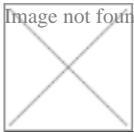
Lors du dernier Conseil européen, plusieurs Etats membres ont demandé à la Commission de formuler des recommandations sur les déplacements intra-européens compte tenu de la levée progressive des restrictions de voyage par les Etats-membres.

Il est en effet souhaitable qu'il y ait une coopération maximale sur le sujet au sein de l'espace Schengen et en dehors.

La Belgique soutient entièrement cette demande. Nous pensons que la libre circulation des marchandises et des services doit rester absolument garantie. Les restrictions relatives aux déplacements des personnes doivent être coordonnées et non levées trop tôt afin que nous puissions continuer à surveiller la situation sanitaire.

Je vous remercie de votre attention.

Image not found or type unknown



URL source: <https://archive.premier.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-sur-le-plan-de-deconfinement>